

Direction de la Santé Publique

REF : CS2014011

Signataire : CF/MM

Séance du Conseil Municipal du 06/11/2014

RAPPORTEUR : Maria MERCADER Y PUIG

OBJET : Convention pluriannuelle 2014-2016 d'attribution de subvention entre la commune d'Aubervilliers et l'Agence Régionale de Santé Ile-de-France - 13 projets - exercice 2014.

EXPOSE :

La Commune d'Aubervilliers mène depuis des années, notamment à travers les projets du Service communal d'Hygiène et de Santé, les différents services de la Direction de la Santé Publique et de la Coordination pour l'Autonomie, des actions de prévention, de promotion de la santé, de réduction des risques environnementaux, d'aide à l'intégration et de lutte contre le saturnisme infantile.

Une convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens peut être signée entre l'ARS Ile-de-France et la commune d'Aubervilliers pour aider au financement des 13 projets municipaux suivants :

Pour l'année 2014, l'Agence Régionale de Santé de l'Ile-de-France contribue financièrement pour un montant de deux cent trente cinq mille euros (235.000 €), équivalant à 30,7 % du montant total annuel estimé des coûts éligibles.

En 2013, ce taux s'élevait à 28 % et la participation financière portait sur 12 projets. En 2014, 13 projets sont concernés par ce financement.

La contribution financière se décline comme suit :

- 9.000 € au titre du projet « Soutien à l'autonomie des personnes âgées, des personnes en situation de handicap et de leurs aidants »,
- 92.000 € au titre du projet « Lutte contre le saturnisme infantile »,
- 8.000 € au titre du projet « Améliorer la participation aux dépistages organisés du cancer du sein et colorectal en population vulnérable à Aubervilliers
- 25.000 € au titre du projet « Promotion du bien-être psychique du jeune enfant (0-3 ans) des quartiers Paul Bert et Quatre-Chemins »,

- 22.000 € au titre du projet « Plan Local Nutrition Santé »,
- 6.000 € au titre du projet « Faciliter l'accès aux droits de santé, aux soins et à la prévention des Albertivillariens »,
- 5.000 € au titre du projet « Promouvoir la santé dans les quartiers nord »,
- 11.000 € au titre du projet « Santé et bien-être pour les habitants du quartier du Marcreux en situation de vulnérabilité sociale »,
- 7.000 € au titre du projet « Promotion de la santé auprès des personnes vivant en foyers de travailleurs migrants »,
- 5.000 € au titre du projet « Promouvoir l'intégration des personnes migrantes d'origine asiatique par une aide recours aux soins »,
- 29.000 € au titre du projet « Promotion et éducation pour la santé auprès des jeunes scolarisés à Aubervilliers ».
- 10.000 € au titre du projet « Réduire les risques d'intoxication au monoxyde de carbone et améliorer la qualité de l'air dans le logement »,
- 6.000 € au titre du projet « Lutte contre les IST et le VIH : amélioration de l'information, de la visibilité des possibilités de dépistage sur la ville et augmentation de l'offre de dépistage »

Ces actions ont été inscrites en recettes au titre du BP 2014 par chacun des services concernés.

Dans le cadre de son organisation comptable interne, l'ARS a demandé à recevoir la convention signée par le maire avant le 1^{er} novembre 2014. Cette convention étant arrivée début septembre, elle n'a pas pu être présentée au Conseil municipal du 2 septembre ni même en octobre puisqu'il n'y a pas eu de Conseil municipal. Aussi, afin que les recettes votées pour 2014 soient réellement perçues en 2014, et à titre dérogatoire, la convention a été signée préalablement à ce Conseil municipal. Si cela n'avait pas été le cas, le versement de la subvention (80% à réception du document, 20% après le rendu des bilans d'activité) aurait été reporté à mars-avril 2015.

Il vous est donc proposé :

- d'autoriser le Maire à solliciter auprès de l'Agence Régionale de Santé (ARS) Ile-de-France une subvention à hauteur de 235.000 € pour la poursuite de 13 projets de santé publique,
- d'approuver la convention établie à cet effet,
- d'autoriser le maire à la signer.

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS**

Nombre de Membres composant :
Le Conseil Municipal :49

En exercice :..... 49

Présents :..... 32

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 06 NOVEMBRE 2014

L'AN DEUX MILLE QUATORZE, le 06 Novembre, le conseil municipal d'Aubervilliers, convoqué le 24 Octobre 2014, s'est réuni en Mairie à 19 H sous la présidence de Pascal BEAUDET, Maire d'Aubervilliers.

PRESENTS :

Monsieur BEAUDET Pascal, Maire

Mme DERKAOUI Meriem, M. KARMAN Jean-Jacques, Mme VALLY Sophie, M. DAGUET Anthony, Mmes CHERET Magali, TLILI Leïla, GRARE Laurence, M. BENKHELOUF Boualem, Mme MARINO Danielle, M. KARROUMI Sofienne, M. CHOUDER Fethi, Mmes NEDELEC Sozig, MERCADER Y PUIG Maria, M. RUER Marc, Adjoint au Maire,

M. CECCOTTI-RICCI Roland, Mme DUCATTEAU Sylvie, M. WOHLGROTH Antoine, Mme MBONDO Thérèse, M. Silvère ROZENBERG, Mme LE MOINE Sandrine, MM. SANON Guillaume, SALVATOR Jacques, Mme YONNET Evelyne, MM. AIT-BOUALI Omar, LOGRE Benoît, Mme VIGEANT Claire, M. RACHEDI Hakim, Mmes ALVES Presilya, LENOURY Nadia, M. BIDAL Damien, Mme LENZI Ling Conseillers Municipaux et ***Conseillers Municipaux délégués**,

POUVOIRS :

M. KAMALA Kilani	Représenté par :	Mme DERKAOUI Meriem
M. MONINO Jean-François	Représenté par :	M. DAGUET Anthony
M. CHIBAH Salah	Représenté par :	M. KARROUMI Sofienne
Mme PEJOUX Claudine	Représentée par :	Mme MERCADER Y PUIG Maria
M. TLILI Mohamed Fathi	Représenté par :	Mme TLILI Leïla
M. LE HYARIC Patrick	Représenté par :	Mme GRARE Laurence
M. KADDOURI Nourredine	Représenté par :	M. CHOUDER Fethi
Mme FAGARD Alice	Représentée par :	M. CECCOTTI-RICCI Roland
Mme RABAH Hanna	Représentée par :	M. SANON Guillaume
M. HAFIDI Abderrahim	Représenté par :	M. RACHEDI Hakim
M. ZAIRI Rachid	Représenté par :	Mme VIGEANT Claire
Mme HAMDANE Bouchra	Représentée par :	M. AIT BOUALI Omar

ABSENTS : Mme KOUAME AKOUA Marie, **M. PLEE Eric**, Mmes REDOUANE Wassila, SIGNATE Rouguy, MILLA Josiane.

Secrétaire de séance : M. SANON Guillaume

Direction Générale de la Solidarité / Direction de la Santé Publique

Direction de la Santé Publique

REF : CS2014011

Signataire : CF/MM

OBJET :Convention pluriannuelle 2014-2016 d'attribution de subvention entre la commune d'Aubervilliers et l'Agence Régionale de Santé Ile-de-France - 13 projets - exercice 2014.

LE CONSEIL,

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

Vu le code de la santé publique,

Vu la loi n° 2004-806 du 9 août 2004 relative à la santé publique,

Considérant que la ville mène depuis plusieurs années, à travers les projets du Service communal d'Hygiène et de Santé, de la Direction de la Santé Publique et de la Coordination pour l'Autonomie des actions de santé publique visant la prévention, la promotion de la santé, l'accès aux soins et au bien-être psychique, le dépistage des cancers, des IST et du VIH, la rééducation alimentaire, la réduction des risques environnementaux, l'aide à l'intégration des personnes migrantes et la lutte contre le saturnisme infantile,

Considérant les actions nouvelles et à reconduire en 2014 dans le cadre d'un programme de 13 projets,

Considérant le projet de convention avec l'Agence Régionale de Santé (ARS) pour la conduite de ces actions en 2014,

Considérant que l'ARS peut attribuer à la commune d'Aubervilliers, au titre de l'année 2014, un soutien financier à hauteur de 235.000 € pour ces 13 projets,

DELIBERE :

A l'unanimité.

AUTORISE le Maire à solliciter auprès de l'Agence Régionale de Santé (ARS) pour l'exercice 2014, une subvention d'un montant de 235.000 € dans le cadre d'actions de santé publique et répartie comme suit :

- 9.000 € pour le projet « Soutien à l'autonomie des personnes âgées, des personnes en situation de handicap et de leurs aidants »,
- 92.000 € pour la « Lutte contre le saturnisme infantile »,
- 8.000 € pour l'action « Améliorer la participation aux dépistages organisés des cancers du sein et colorectal en population vulnérable à Aubervilliers »,
- 25.000 € pour la « Promotion du bien-être psychique du jeune enfant (0-3 ans) des quartiers Paul Bert et Quatre-Chemins »,

- 22.000 € pour le « Plan Local Nutrition Santé »,
- 6.000 € pour le projet « Faciliter l'accès aux droits de santé, aux soins et à la prévention des Albertivillariens »,
- 5.000 € pour l'action « Promouvoir la santé dans les quartiers nord »,
- 11.000 € pour le projet « Santé et bien-être pour les habitants du quartier du Marcreux en situation de vulnérabilité sociale »,
- 7.000 € pour la « Promotion de la santé auprès des personnes vivant en foyers de travailleurs migrants »,
- 5.000 € pour le projet « Promouvoir l'intégration des personnes migrantes d'origine asiatique par une aide recours aux soins »,
- 29.000 € pour l'action « Promotion et éducation pour la santé auprès des jeunes scolarisés à Aubervilliers »,
- 10.000 € pour le projet « Réduire les risques d'intoxication au monoxyde de carbone et améliorer la qualité de l'air dans le logement »,
- 6.000 € pour la « Lutte contre les IST et le VIH : amélioration de l'information, de la visibilité des possibilités de dépistage sur la ville et augmentation de l'offre de dépistage »

AUTORISE le Maire à signer la convention correspondante.

Imputations budgétaires :

506-74718-61 pour l'action « Soutien à l'autonomie des personnes âgées, des personnes en situation de handicap et de leurs aidants »,

505-74718-12 pour la « Lutte contre le saturnisme infantile »,

502-74718-12 pour les programmes de la Direction de la Santé Publique

Reçu en préfecture le : 07/11/2014

Publié le : 07/11/2014

Certifié exécutoire le : 07/11/2014

L'adjoint délégué

Jean-Jacques KARMAN



L'adjoint délégué

Jean-Jacques KARMAN



